



Céret, le 26 février 2021

Monsieur le Directeur
DREAL Occitanie
Division Milieux Marins et Côtiers
520 Allée Henri II de Montmorency CS69007
34064 MONTPELLIER Cedex 02

L'Albère
Amélie-Les-Bains
Argelès-Sur-Mer
Arles-Sur-Tech
Banyuls-Dels-Aspres
Banyuls-Sur-Mer
Le Boulou
Brouilla
Calmeilles
Cerbère
Céret
Les Cluses
Collioure
Corsavy
Coustouges
Eine
Lamanère
Laroque-Des-Albères
Maureillas-Las-Illas
Montbolo
Montesquieu-Des-Albères
Montferrer
Ortaffa
Palau-Del-Vidre
Le Perthus
Port-Vendres
Prats-De-Mollo-La-Preste
Reynès
Saint-André
Saint-Génis-Des-Fontaines
Saint-Jean-Lasseille
Saint-Jean-Pla-De-Corts
Saint-Laurent-De-Cerdans
Saint-Marsal
Serralongue
Sorède
Taillet
Taulis
Le Tech
Tresserre
Villelongue-Dels-Monts
Vivès

Objet : Avis de la CLE Tech-Albères sur le projet de confortement de la digue Nord du port d'Argelès sur Mer

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 15 février 2021, vous sollicitez l'avis de la CLE Tech-Albères concernant le projet de confortement de la digue Nord du port d'Argelès sur Mer, et je vous en remercie. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, approuvées le 20 juin 2016, considérant que ce projet possède un impact localisé et faible sur l'eau et les milieux aquatiques, cet avis est formulé par le Président de la CLE au nom de l'instance.

Consistant en un confortement de l'ouvrage existant et de la valorisation du dragage pour la recharge de la plage du Racou, le projet n'aura de réel impact qu'en phase travaux. Aussi, les mesures environnementales prévues pendant la durée du chantier semblent satisfaisantes :

- Mesures pour éviter les pollutions (hydrocarbures, déchets, laitances de béton,...)
- Mesures pour limiter la turbidité due au dragage (techniques, barrages, filtres,...)
- Compatibilité granulométrique et physicochimique du sable avec la plage du Racou
- Prise en compte des habitats et espèces protégées sur terre et en mer (éviter, mise en défens,...) ainsi que des espèces invasives

Par rapport à la compatibilité au SAGE Tech-Albères, il est à souligner que le projet ne doit pas impacter la zone humide située au Nord-Ouest de la plage du Racou (cf. objectif B4 du SAGE et la règle n°2 associée). Si des mesures sont effectivement prévues, une mise en défens de ce site et de ses abords paraît indispensable afin de le protéger lors des opérations de recharge de la plage et de régalinge des sables. La Massane étant classée zone d'action prioritaire pour l'Anguille par le PLAGEPOMI, il convient également de veiller à limiter l'impact du chantier sur la montaison et la dévalaison de cette espèce migratrice qui n'est pas citée dans le dossier. La prévention des pollutions et de la turbidité prévue y participera.

Enfin, plus largement, si les travaux permettent aujourd'hui de répondre à l'urgence de protection du port, les investigations en cours (ObsCat notamment), permettront dans quelques années de mieux comprendre le phénomène d'érosion du littoral sur la commune d'Argelès sur mer et l'éventuel impact du port sur la dynamique sédimentaire. Des mesures correctrices ou des ajustements/réaménagements seraient alors à envisager pour s'adapter ou lutter contre l'érosion du trait de côte de manière plus durable.

C'est pourquoi, la CLE émet un avis favorable au projet de confortement de la digue Nord du port d'Argelès sur Mer.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cet avis et de sa prise en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président de la CLE,
Alexandre PUIGNAU
Président du Syndicat du Tech
Maire de Les Cluses